



L'opposant et ancien candidat à l'élection présidentielle, interpellé lundi 28 janvier, a été interrogé une nouvelle fois ce vendredi 1er février. Les enquêteurs lui reprochent l'organisation de manifestations illégales dans plusieurs villes du Cameroun et l'accusent d'être l'instigateur de casses dans des ambassades camerounaises en Europe. S'il n'est pas encore inculpé, plusieurs de ses militants arrêtés lors de ces manifestations ont déjà été placés sous garde à vue administrative ou sous mandat de dépôt.

Les enquêteurs de la police judiciaire ont interrogé **Maurice Kamto** à propos de vidéos et enregistrements qu'il avait diffusés sur les réseaux sociaux. Il y dévoilait son plan de résistance contre la réélection du président Biya, à destination des militants et sympathisants de son parti. Aux yeux des officiers enquêteurs, ces vidéos seraient le détonateur des événements qui ont conduit au saccage des ambassades du Cameroun à Paris et à Berlin.

Maurice Kamto aurait totalement assumé le contenu de ces vidéos, tout en réfutant toute responsabilité dans les violences observées dans les chancelleries camerounaises. Selon son porte-parole, sur les 147 personnes arrêtées lors des manifestations de samedi dernier, certaines ont déjà été placées sous mandat de dépôt. Elles ont comparu ce vendredi pour trouble à l'ordre public, participation à une manifestation illégale et rébellion.

L'audience, aussitôt ouverte, a été renvoyée au 15 février. Le gros des personnes détenues s'est vu notifier une garde à vue administrative, dont le délai légal est de quinze jours renouvelables. Selon la même source, Maurice Kamto n'a, depuis son interpellation, toujours pas été notifié ni de bon de garde à vue ni de mandat de dépôt.

Avec Rfi
